



# NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

COMMUNE DE STEENE

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AVRIL 2026

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune par cet article, dont un extrait figure ci-après.

### **Code général des collectivités territoriales – extrait de l’article L2313-1**

*Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements. Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat. Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.*

Cette note présente les principales informations et évolutions du budget primitif de la commune et est également disponible sur le site internet de la commune.

## **BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE – ANNÉE 2026**

### **1. Les éléments de contexte : économique, social, budgétaire, évolution de la population**

La commune est rattachée à la communauté de communes des hauts de Flandres et ne possède pas de zone commerciale ou artisanale, seules quelques sociétés sont regroupées sur un site privé.

La population s'établit à 1407 habitants après le recensement de janvier 2024.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

**Le budget a été voté à l'unanimité le 17 avril 2026 par le conseil municipal.**

## **2. Les priorités du budget**

Le budget a été établi avec la volonté :

- De poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en maintenant la qualité et le niveau des services rendus aux habitants de la commune,
- De poursuivre le désendettement, aucune demande de prêt n'est envisagée cette année,
- De recourir à des subventions ou au fonds de concours de la CCHF chaque fois que cela est possible (le budget tient compte des prévisions de subventions),

### **3. Les ressources et les charges des sections de fonctionnement et d'investissement : évolution et structure.**

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la commune :

- d'un côté la section fonctionnement pour la gestion des affaires courantes incluant notamment la rémunération des agents
- de l'autre la section investissement qui prépare l'avenir, dépenses qui apporte une plus- value au patrimoine de la commune.

#### **LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 335 874 € avec un virement en section d'investissement de 434 363 € (compte 023).

La section de fonctionnement se décompose comme suit :

EN €	NATURE	RÉEL 2025	BUDGET 2026
DÉPENSES	Charges à caractère général	254 230.40	287 629,00
	Charges de personnel	438 816.85	455 000,00
	Autres charges de gestion courante	137 922.05	132 040,00
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>830 969.30</b>	<b>874 669,00</b>
	Charges financières	10 676.89	9 647,00
	Charges spécifiques	0.00	1 000,00
	Dotations aux provisions pour dépréciations	3 404.40	0,00
	Dotations aux provisions : amortissements	11 864.00	16 195,00
	<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>25 945.29</b>	<b>26 842,00</b>
	<b>Virement à la section investissement (023)</b>		<b>434 362.69</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>856 914.59</b>	<b>1 335 873.69</b>	
RECETTES	Atténuation des charges	18 555.52	6 000,00
	Recettes de services	30 566.09	30 300,00
	Impôts et taxes	643 304.56	660 073,00
	Dotations, subventions et participations	253 150.26	263 727,00
	Produits de gestion courante	4 332.38	2 210,00
	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>949 908.71</b>	<b>962 310,00</b>
	Produits financiers	593.52	0
	<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>950 502.23</b>	<b>962 310,00</b>
	Opérations d'ordre, de transfert entre section	5 358.63	15 000,00
	<b>Résultat reporté (excédent de fonctionnement antérieur) - R002</b>		<b>358 563.69</b>
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>955 860.86</b>	<b>1 334 873.69</b>	

## Les dépenses de fonctionnement

Elles comprennent les salaires du personnel, l'entretien et la consommation d'énergie des bâtiments communaux, les achats de matières et de fournitures, les prestations de services effectuées par les entreprises, les indemnités des élus, les subventions versées aux associations et au CCAS ainsi que les intérêts des emprunts.

Le budget tient compte d'un montant de 20 000 € de dépenses imprévues dont 50% en main d'œuvre et 50% en dépenses à caractère général.

Sur la partie charges générales on observe une augmentation hors imprévus de 23 000 € qui s'explique notamment par :

- la hausse sur la partie énergétique (10% sur la partie électricité),
- une prévision d'augmentation des effectifs aux sessions de centre aéré
- des réparations sur la chaudière de l'école E Zola, sur le matériel de transport et d'entretien vieillissants,
- des prévisions de hausse de prix de carburant (en interne et sur les transports scolaires) 3
- Une augmentation des coûts d'assurance (+7%) et du SDIS.

Pour la partie main d'œuvre, progression de 7000€ soit 1.5% hors imprévus qui tient compte du changement d'indice des agents et d'une précaution pour la partie cotisations.

Les charges de gestion courante sont en diminution :

Il n'y a pas de subvention cette année pour la classe de neige des enfants des deux écoles (une année sur deux) : 14 500 € en 2025. Augmentation des indemnités des élus liée à la revalorisation du point d'indice terminal brut de référence de la fonction publique par l'État fin 2025 en grande partie compensée par des dotations supplémentaires en recette.

## Les recettes de fonctionnement :

Elles correspondent à des sommes encaissées telles que les impôts et taxes dont le pacte fiscal de la CCHF, les impôts locaux et les dotations versées par le Département, par l'État et notre prestataire Proxi (Reversement du montant payé par les parents et de la participation de la CAF pour les prestations de périscolaire et de cantine) ainsi que d'autres recettes comme les locations, les concessions au cimetière, les indemnités de sécurité sociale pour absence des agents....

Les deux principaux types de recettes pour la commune sont :

### 1. les dotations et les participations

Les dotations progressent de 4% en 2026 notamment par l'augmentation de la dotation aux élus pour compenser en partie la modification du point d'indice terminal servant de base au calcul des indemnités des élus.

### 2. les impôts et taxes

Augmentation des taux communaux en 2026 :

Taxe foncière sur le foncier bâti : 36.70% (+1.5%)

Taxe foncière sur le foncier non bâti : 49.29% (+1.5%)

Taxe d'habitation pour les résidences secondaires : 20.97%

Pour rappel à compter de 2023 la taxe d'habitation est renommée taxe d'habitation pour les résidences secondaires (THRS) et son taux doit être voté annuellement

La hausse des bases fiscales gérée par l'État, en corrélation avec le taux d'inflation, a été de 1.7% en 2025. **Elle sera de 0.8% en 2026.**

Le budget a été construit avec les recettes fiscales suivantes :

En €	taux 2025	produit 2025	taux 2026	produit 2026
Taxe habitation résidences secondaires	<b>20,97%</b>	1 191	<b>20,97%</b>	1 195
Taxe foncière non bâti	<b>47,79%</b>	44 452	<b>49.29%</b>	45 692
Taxe foncière bâti	<b>35,20%</b>	362 846	<b>36.70%</b>	382 965
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>408 489</b>		<b>429 852</b>
coefficient correcteur et décote (lié à la suppression de la taxe d'habitation)		70 894		71 869
<b>TOTAL</b>		<b>479 383</b>		<b>501 721</b>
VARIATION B2026/2025				<b>22 338</b>

## La capacité d'autofinancement

L'écart entre les recettes et les dépenses de fonctionnement correspond à la capacité brute d'autofinancement, c'est-à-dire à la capacité de la commune à financer elle-même les projets d'investissement avant remboursement de la dette sans recourir à l'emprunt. Ce montant est de 95 799 € pour le budget 2026 (imprévus compris).

## LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### Généralités :

La section d'investissement prépare l'avenir contrairement à la section de fonctionnement. Elle est consacrée au remboursement des emprunts, aux projets de la commune à moyen et long terme. Elle permet d'accroître le patrimoine.

Elle regroupe :

En dépenses :

- Les achats de biens immobiliers, de véhicules, de matériel informatique, de gros outillage, des travaux sur des bâtiments existants ...) le remboursement des emprunts
- Les travaux effectués par le personnel pour créer un aménagement de terrain, réaliser des gros travaux (ex salle des mariages de la mairie)
- Les amortissements des subventions d'équipements reçues

En recettes :

- Les recettes patrimoniales telles que la taxe d'aménagement en lien avec les permis de construire et de travaux
- Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets repris en dépenses (Les travaux à l'église, la réfection de toiture, le changement de menuiseries, le remplacement des chaudières ...).
- Le fonds de compensation de TVA (remboursement de 16.40 % des dépenses hors taxes sur certains investissements et travaux de fonctionnement réalisés en n-2)
- Le recours éventuel à l'emprunt pour le financement des projets

Pour l'exercice 2026 la section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 785 315.36 €

## Les dépenses au budget 2026

Le budget prévoit en investissement :

- La poursuite de la réduction des dépenses d'énergie :
  - Travaux de peinture, abaissement du plafond et installation de LED dans une classe de l'école E Zola
  - La dernière année de paiement du passage en LED de l'éclairage public à Territoires Energie Flandres (ex SIECF)
  - La fin des travaux de menuiseries à la salle des fêtes
  
- L'amélioration de l'accueil et du cadre de vie :
  - Installation de vidéo projecteur et d'un écran à la salle des fêtes
  - Poursuite de l'aménagement du village (poubelles, jardinières...)
  - Aménagement aire de sport au château 2
  - Achat de tables de tennis pour la nouvelle association
  - Permis de construire pour l'église
  - Un nouvel affichage d'information pour le village
  - Achat de chaises et de matériel de cuisine pour la salle des fêtes
  - Installation d'un lave-vaisselle à la salle l'Aurore
  - Remplacement des isoairs et d'un défibrillateur
  - Panneau de signalisation
  - Armoires pour le stockage salle l'Aurore

Il a été décidé de budgéter cette année un montant de 5000 € pour un projet participatif qui sera destiné à des projets proposés par les habitants.

L'ensemble de ces investissements représente 148 149 €. A cela s'ajoutent :

- le remboursement de la dette pour 37 328 €
- les travaux en régie (travaux réalisés par le personnel) : 15 000 €
- Le virement de la section de fonctionnement : 160 432.23 €
- Le montant d'équilibre de la section : 434 362.69 €

EN €	Projets	BUDGET 2026
001 - solde d'exécution de la section		<b>160 432,23</b>
<b>LES DÉPENSES FINANCIÈRES</b>		<b>37 328,00</b>
1641- Remboursement des emprunts		37 328,00
<b>DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT</b>		<b>572 555,13</b>
204 - Subvention d'équipement versée	Éclairage public	16 194,62
212 - Aménagement de terrains	Aire de sport	10 000,00
2131 - Bâtiments publics	Équilibre de la section	424 405,90
	Menuiseries à l'école Dewaele et à la salle des fêtes,	49 603,61
	Permis de construire église	26 000,00

2135 - Installations générales, agencements	Travaux École Emile ZOLA	5 000,00
2158-Autres installations, outillage	Panneaux affichage	10 000,00
2181 - Installations, agencements	Aménagement village (jardinières, poubelles...)	2 100,00
	Projet participatif	5 000,00
2183- Matériel de bureau	Vidéo projecteur salle des fêtes	5 000,00
2184 - Mobilier	Isoloirs	1 091,00
	Tables de tennis de table	2 000,00
	Écran salle des fêtes	1 000,00
	Armoires Salle l'Aurore	1 800,00
2188 - Autres immobilisations corporelles	Matériel de cantine, chaises	6 000,00
	Lave-vaisselle salle l'Aurore	600,00
	Défiibrillateur mairie	1 260,00
	Équipement de sécurité	5 500,00
040 -Opération d'ordre	Travaux en régie	<b>15 000,00</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>		<b>785 315,36</b>

## Les recettes au budget 2026

EN €	Nature des recettes prévisionnelles	Montant
001 - solde d'exécution de la section		0,00
<b>021 - virement de la section de fonctionnement</b>		<b>434 362.69</b>
10222- FCTVA		<b>3 502,00</b>
10226 - Taxe d'aménagement		<b>2 000,00</b>
<b>1068 - affectation du résultat 2024</b>		<b>210 035.84</b>
<b>13 - Subventions</b>		<b>119 219.83</b>
fonds de concours CCHF	Éclairage public	11 818,00
État : DSIL	École/salle des fêtes	46 514.94
Région : FAPL	École/salle des fêtes	15 504.98
Département : ADVB	École/salle des fêtes	30 565.91
	Aire de Sport	4 166,00
Fondation du patrimoine	tableau « La Nativité »	10 650,00
28 - Amortissements		<b>16 195,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>785 315.36</b>

## 4. LA DETTE

La commune a 6 emprunts en cours. Le remboursement du prêt CAF sera terminé cette année. La prochaine fin de prêt bancaire est en 2031.

La dette à fin 2026 sera de 304 422 € soit 216,36 € par habitant (sur la base de la population prise en compte pour le calcul de la DGF soit 1407 habitants)

## 5. LES EFFECTIFS DE LA COMMUNE

La commune emploie 14 agents permanents et 1 agent en remplacement pour longue maladie.

<b>EMPLOIS COMMUNAUX AU 1ER JANVIER 2026</b>				
<b>Grades des emplois</b>	<b>Catégories</b>	<b>Emplois permanents à temps complet</b>	<b>Emplois permanents à temps non complet</b>	<b>Total des emplois de la filière</b>
<b>Filière administrative :</b>		<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>
Rédacteur principal de 2ème classe	B	1		1
Adjoint administratif	C	1		1
<b>Filière technique :</b>		<b>3</b>	<b>7</b>	<b>10</b>
Agent de maîtrise	C	1		1
Adjoint technique Terr. 2ème classe	C	1	4	5
Adjoint technique Territorial		1	3	4
<b>Filière sociale :</b>				
<b>Filière animation :</b>			<b>2</b>	<b>2</b>
Agent d'animation	C		2	2

Les charges prévisionnelles de personnel (chapitre 012) s'élèvent à 455 000 € dont 10 000 € d'imprévus. Ce montant inclut toutes les cotisations et charges annexes.

## 6. LES RATIOS DE LA COMMUNE

Données synthétiques sur la situation financière de la commune (art L 2313-1 du CGCT) Nombre d'habitants au recensement 2024	Valeur 2025/nombre habitants 1407	moyenne nationale de la strate derniers chiffres connus
Dépenses réelles de fonctionnement / population	626 €	731 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	671 €	913 €
Dépenses d'équipement brut / population	215 €	386 €
Encours de la dette / population	243 €	519 €
Dotation globale de fonctionnement / population	105 €	156 €
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	51,12%	44,60%
Dépenses de fonctionnement+ remboursement dette en capital /recettes réelles de fonctionnement	97,04%	88.20%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	31,98%	42.27%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	36,18%	67.03%

Elles représentent 51 % des dépenses réelles de fonctionnement de la commune (hors transfert en section d'investissement soit sur la base de 875 343€

## **7. CONCLUSION**

Le budget d'investissement 2026 intègre en recettes les subventions à recevoir pour le projet de 2025 consacré aux menuiseries de l'école Pierre Dewaele, ainsi qu'aux changements de l'éclairage, du chauffage, des menuiseries en façade et de la sonorisation de la salle des fêtes. Pas de gros investissements prévus cette année.

En fonctionnement la commune continuera à contenir les dépenses autant que cela est possible pour faire face aux augmentations annoncées et à celles qui pourraient résulter de la crise économique.